

Plus de la moitié de tous les personnages des émissions télévisées durant les heures de pointe sont aux prises avec la violence, et un dixième sont mêlés à des assassinats. Pour dominer ce chaos, les forces de l'ordre accaparent les heures de pointe. Parmi les rôles masculins dont la profession est identifiable, 20 p. 100 environ font métier de maintenir l'ordre social. Dans la réalité, le pourcentage est de moins de 1 p. 100. Ceux qui regardent beaucoup la télévision avaient 18 p. 100 de plus de chance que ceux qui la regardent peu, quel que soit leur âge, leur sexe, leur niveau d'instruction ou leurs habitudes de lecture, de surestimer le nombre d'hommes qui font partie des forces de l'ordre.

Monsieur l'Orateur, si aux meilleures heures d'écoute, la moitié des personnages des émissions de télévision sont mêlés à quelque forme de violence, le gouvernement n'a certainement pas le droit d'aborder la violence dans notre société sous l'angle du châtement et de la rétribution. Il devrait plutôt agir sur les facteurs mêmes qui modèlent le comportement de l'homme, que ce soit l'alimentation, les mauvais traitements que subissent les enfants ou la conjoncture économique. Autrement dit, le gouvernement devrait intervenir sérieusement dans la télédiffusion, le logement et l'architecture parce qu'une mauvaise planification, une mauvaise organisation sur ce plan signifie une tension plus élevée chez l'être humain. Il n'est guère étonnant que le taux du meurtre soit beaucoup plus élevé dans les immeubles à appartements que dans les maisons unifamiliales.

Quand on étudie l'effet de l'entassement sur la tension nerveuse, on constate qu'il suffit de mettre trop de rats dans une même cage pour qu'ils commencent à réagir violemment l'un à l'autre. Ils vont même jusqu'à se manger entre eux, ce qui n'est pas un comportement normal pour un surmulot ou un rat blanc. Pourtant, cela se produit quand ils sont trop nombreux. Cela doit certainement expliquer en partie pourquoi le taux des crimes de violence augmente tellement pour 100,000 habitants, lorsqu'on passe des petites localités rurales aux grandes villes du Canada.

Par conséquent, en ce qui concerne la question de savoir s'il faut abolir la peine de mort au Canada ou non, j'estime simplement que le gouvernement doit mériter d'abolir la peine capitale. Pour ce faire, il ne faut pas se concentrer d'abord sur la question du genre de châtement. Après 5000 ans d'existence ou davantage, la société estime que le châtement et le comportement vont de pair dans une culture donnée. Le gouvernement doit d'abord donner l'impression qu'il a vraiment établi l'ordre et la sécurité, non pas simplement en adoptant des mesures comme le bill C-83 ou le bill C-84, mais en donnant aux Canadiens le sentiment qu'on a vraiment établi l'ordre et la sécurité; ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra songer à instaurer une nouvelle structure de moralité.

Toujours sur ce sujet, je dirai que toute cette violence qu'on nous présente à la télévision nous amène à percevoir le monde plus dangereux qu'il n'est en réalité. Les enfants, qui se préparent à entrer dans l'existence adulte, sont aussi amenés à croire qu'ils doivent se préparer à affronter la violence. C'est aussi en partie la télévision qui a répandu l'idée que, dans notre société, la violence est signe de virilité, que l'une des marques de maturité chez un garçon,

Initiatives parlementaires—Motions

c'est de pouvoir réagir et répondre physiquement et avec agressivité.

On a constaté que les téléspectateurs assidus ont 30 p. 100 de plus de chance que les téléspectateurs occasionnels de prendre ainsi les choses au tragique; de la même façon, ils sont 50 ou 100 fois plus portés à se croire menacés de mort. Je pense qu'il serait intéressant d'étudier ces données pour nous permettre de savoir si le gouvernement a le droit de décréter le maintien de la peine de mort ou son abolition.

J'ai l'intention de voter contre le bill C-84, car j'estime que c'est une question de priorité. Il ne s'agit pas de savoir s'il faut être contre la peine de mort ou non. L'ensemble de la population en arrivera à cette conclusion, si c'est la bonne, quand les gens estimeront qu'il existe une véritable paix, une vraie sécurité dans la société. Le peuple pensera ainsi quand il estimera que les gouvernements à tous les paliers font ce qu'il faut pour que la société soit plus pacifique et plus heureuse.

Monsieur l'Orateur, j'aurais d'autres observations à ajouter, mais je constate qu'il est 5 heures. Peut-être que le moment est venu de déclarer qu'il est 5 heures et de suspendre la séance jusqu'à 8 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—Les transports—La présentation du rapport de l'enquête sur la révision des services de recherche et de sauvetage; le député d'Egmont (M. MacDonald)—Les affaires extérieures—La ratification du traité de non-prolifération, préalable probable à la vente de réacteurs nucléaires.

Comme il est 5 heures, conformément à l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion n° 2 inscrite au nom du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) est-elle reportée?